Le jour de la déclaration à l'état civil, assurez-vous d'avoir avec vous l'ensemble des documents requis :

Avis de naissance	
Formulaire du choix du nom de famille (en fonction des nationalités)	
Pièce d'identité des deux parents	
Acte de mariage (pour couple marié)	
10,00 €	



Pour information, le bureau de l'Etat Civil est avisé quotidiennement des accouchements qui ont lieu à la Clinique Bohler-Hôpitaux Robert Schuman. Cela ne tient pas lieu de déclaration.



5, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg **T** +352 26 333 1 **F** +352 26 333 9003

RENSEIGNEMENTS UTILES

Numéros de téléphone utile :

Bureau de l'état civil : 4796 2632 ou 4796 4208

SITES INTERNET

Ville de Luxembourg : www.vdl.lu www.guichet.lu

L'annuaire des ambassades :

Site du Ministère des Affaires étrangères et européennes

www.maee.gouvernement.lu

Rubrique "Missions Diplomatiques"



www.hopitauxschuman.lu

Toute naissance doit **obligatoirement** être déclarée à l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg dans les **5 jours calendrier** (sans compter celui de l'accouchement).

On entend par « jours calendrier » : Tous les jours de l'année calendrier (dimanche compris). Exemples :

- si la naissance a lieu un vendredi, la déclaration est à faire au plus tard le mercredi suivant.
- si le dernier jour du délai tombe un samedi, dimanche ou jour férié, le délai de 5 jours est prolongé automatiquement jusqu'au prochain jour ouvrable qui suit.

Déclarer la naissance

Il incombe à l'un des parents de déclarer la naissance du nouveau-né.

Si l'un des parents ne peut déclarer cette naissance, il est important de le signaler **le plus rapidement possible** au personnel soignant de la maternité.

Lieu de la déclaration

Ville de Luxembourg - Etat civil

Bierger-Center

44, place Guillaume II / 2, rue Notre-Dame - 1er étage L-2090 Luxembourg

Pièces à présenter lors de la déclaration de naissance

- L'avis de naissance
- Pièce d'identité des deux parents
- L'acte de mariage ou le livret de famille (supprimé depuis le 01/01/2015) si couple marié
- Formulaire du choix du nom de famille s'il s'agit du premier enfant commun (pour certaines nationalités)

Frais administratifs

Le coût est de 10,00€.

Déclarer votre enfant, relève de VOTRE RESPONSABILITE!

Passé le délai des cinq jours calendrier, c'est :

- être exposé à des problèmes administratifs (votre enfant ne sera pas reconnu sur le plan légal).
- être soumis à une procédure juridique lourde de conséquences notamment au niveau financier.

Avant de vous rendre à l'état civil, vous devez relire attentivement l'avis de naissance (identité et adresse de la mère, date de naissance, heure, sexe de l'enfant) qui est remis par le médecin ou la sage-femme ainsi que le formulaire du choix du nom de famille pour les personnes concernées.

Le formulaire du choix du nom de famille doit être relu, complété et <u>signé par les deux parents</u>.

En fonction des nationalités :

Les parents de **nationalité portugaise** doivent se rendre obligatoirement au consulat **avant** la déclaration à la commune.

Particularité pour les Portugais :

Si l'un des deux parents est né à Luxembourg ou a la nationalité luxembourgeoise, l'enfant a automatiquement la nationalité luxembourgeoise. La déclaration se fait à la commune et la demande éventuelle de la nationalité portugaise peut se faire à postériori au consulat.

Pour les **frontaliers**, la déclaration est à faire à la Ville de Luxembourg puis l'enregistrement de la naissance dans la commune de résidence.

Pour les **étrangers résidents à Luxembourg**, la déclaration est à faire à la ville de Luxembourg puis l'enregistrement à l'ambassade du pays.

Pour les **pays ne possédant pas d'ambassade à Luxembourg**, il faut prendre contact avec le Ministère des affaires étrangères, au besoin.

MATERNITE

Avis de naissance remis à l'un des 2 parents

Formulaire du choix du nom de famille (uniquement pour les Luxembourgeois, Belges, Français et Portugais)



ETAT CIVIL

La naissance est actée par l'officier de l'état civil

Remise en main propre de 8 extraits d'acte de naissance